



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE BLANCHISSAGE, NETTOYAGE D'ARTICLES TEXTILES ET DE VOILAGES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - LOT N°1 : BLANCHISSERIE DANS LES CRECHES ET LES ECOLES, PASSE AVEC L'ESAT LES ATELIERS 19 - APAJH PARIS

**DÉCISION N° DM-26-207
EN DATE DU 05 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-224 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-23-033 du 25 janvier 2023 de signer le marché blanchissage, nettoyage d'articles textiles et de voilages pour les services municipaux (lot 1) avec l'ESAT LES CERISIERS (notifié le 30/01/2023) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 mai 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet la substitution du titulaire initial du marché, l'ESAT Les Cerisiers, par un nouveau titulaire à la suite d'une opération de regroupement de deux ESAT (Les Cerisiers et André Busquet) en un seul (Les Ateliers 19), autorisé par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France par l'arrêté n° 2025-378 en date du 31 décembre 2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'ESAT LES ATELIERS 19 – APAJH PARIS, sis 14 rue Augustin Thierry – 75019 PARIS, géré par l'APAJH Paris, et représenté par Monsieur Bernard PRAS, l'acte modificatif n°1 au marché de blanchissage, nettoyage d'articles textiles et de voilages pour les services municipaux – Lot 1 : Blanchisserie dans les crèches et les écoles.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260605-lmc1H14210H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/06/2026 Date de Publication : 05/06/2026
--

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la
mémoire et de l'administration générale,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260605-lmc1H14210H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/06/2026
Date de Publication : 05/06/2026